

2006-06-26

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Oversight de SWIFT**

Plusieurs articles de presse ainsi qu'un communiqué de presse de SWIFT ont fait référence au rôle des banques centrales dans la surveillance (oversight) de cette société. La Banque nationale de Belgique (BNB), en tant que "lead overseer" de SWIFT, souhaite apporter les précisions suivantes:

1. Un des objectifs essentiels des banques centrales consiste à assurer la stabilité financière. Pour atteindre cet objectif, elles portent un intérêt particulier au bon fonctionnement et à la sécurité des infrastructures de marché. SWIFT, en tant qu'acteur essentiel dans la fourniture de services de messagerie pour de nombreuses catégories d'activités financières, fait partie de ces infrastructures.
2. Compte tenu du caractère international des activités de SWIFT, les banques centrales du G10<sup>1</sup> ont décidé que la poursuite de leurs intérêts communs en matière de stabilité financière serait le mieux assurée en mettant en place un Groupe d'Oversight conjoint pour SWIFT sous la direction de la BNB (comme expliqué dans le Rapport de Stabilité Financière publié en 2005 par la BNB<sup>2</sup>). Ce Groupe n'assure la surveillance des activités de SWIFT que si celles-ci sont pertinentes pour le maintien de la stabilité financière. En particulier, le Groupe d'Oversight suit et évalue dans quelle mesure SWIFT met en place une gestion, des structures et des procédures appropriées ainsi que des contrôles en matière de gestion des risques de manière à appréhender efficacement les problèmes qui pourraient se poser pour la stabilité financière.
3. Le suivi des activités de SWIFT qui n'ont pas d'incidence sur la stabilité financière n'est pas du ressort du Groupe d'Oversight et par conséquent les instructions (subpoenas) données à SWIFT par le Ministère américain des Finances étaient en dehors des compétences de l'oversight par les banques centrales. Le Groupe d'Oversight n'a, en outre, pas autorité pour approuver ou interdire le respect par la société SWIFT de ces instructions.

---

<sup>1</sup> Les banques centrales du G 10 sont les banques centrales de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et des Etats-Unis ainsi que la Banque centrale européenne.

<sup>2</sup> Disponible sur internet : [nbb.be](http://nbb.be)